

# INCLUSION ÉCONOMIQUE ET PARTICIPATION SOCIALE

FONDS QUÉBÉCOIS  
D'INITIATIVES SOCIALES  
(FQIS)

## Attribution des fonds FQIS pour 2021-2022

Pour l'année 2021, le dépôt et l'acceptation des projets se font de façon continue. Un calendrier proposant 4 dates annuelles de dépôt est prévu afin de faciliter la logistique de ces processus (réception des dossiers, analyse et priorisation).

**La bonification - modalité pour projets déjà financés :** les organismes\* ayant obtenu un financement FQIS au cours des deux premiers appels pourront soumettre à l'attention du comité d'analyse local une demande de bonification financière. Un formulaire spécifique pour ces propositions est disponible sur le site web de l'Alliance. Cette bonification devra soutenir des activités qui sont directement liées aux objectifs initialement poursuivis par le projet. On pourra par exemple proposer une augmentation du rythme des activités ou un élargissement du rayonnement du projet (territoire, clientèle, autre).

Territoires	Enveloppe disponible
La Baie et le Bas-Saguenay	Épuisée
Chicoutimi et les env.	316 472 \$
Jonquière et les env.	24 674 \$
Lac-Saint-Jean-Est	Épuisée
Domaine-du-Roy	Épuisée
Maria-Chapdelaine	58 378 \$
Enveloppe régionale	Épuisée

**Contexte associé à la pandémie :** les organismes souhaitant proposer des modifications significatives à leur projet en raison du contexte Covid 19, tout en conservant le même cadre de financement, pourront le faire à l'occasion des prochaines séances d'analyse locales.

## 2021

### Calendrier des dépôts de projets

- 19 février
- 30 avril
- 5 juillet
- 19 novembre

Lorsque des projets seront déposés, les comités d'analyses se rencontreront selon l'échéancier ci-dessous pour l'année 2021:

- En mars pour des projets déposés avant le 19 février (terminé)
- En mai pour des projets déposés avant le 30 avril
- En septembre pour des projets déposés avant le 5 juillet
- En décembre pour des projets déposés avant le 19 novembre

Les projets seront reçus jusqu'à ce que les sommes disponibles aient été épuisées pour chaque territoire.

Les documents et formulaires sont disponibles sur la page web suivante : [www.alliance02.org](http://www.alliance02.org)

Parmi les initiatives admissibles au fonds, on compte notamment les projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration à un emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale et d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires où se concentre la pauvreté.

Pour obtenir de l'accompagnement ou de plus amples informations au cours de ce processus de dépôt, veuillez vous adresser à la coordination régionale de l'Alliance pour la solidarité 02 :

Frédéric Beaulieu, coordonnateur, Alliance pour la solidarité 02  
Courriel : [coordination@alliance02.org](mailto:coordination@alliance02.org) - Téléphone: [418 487-5453](tel:418-487-5453)

Avec la participation financière de :

Québec 

ALLIANCE POUR  
LA SOLIDARITÉ **02**